

T
RCA MAR 12 0624
248455 COME UR
21877H COMEU B

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

DUPLICATA

CONNEXION AVEC ORDINATEUR.

NO. REF.: 29091/MOD

1	Fs/CH
TR.	HVM ²⁺
I.S.	7WN
FIN.	---
AGR.	UK
ENE.	MG
R.D	FAR
ADM.	HJV
S.A.	JM
	MMB
	NM

BRUXELLES LE 12.3.80

REF NR 29091/MOD

NOTE BIO COM (80) 106 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE.

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 11 MARS 1980.
=====

AU COURS DE LA REUNION QU'ELLE A TENUE A STRASBOURG HIER SOIR,
DE 17 A 20 HEURES, LA COMMISSION A TRAITE LES POINTS SUIVANTS:

1. TRAVAUX DU CONSEIL ET DU PARLEMENT:

LA COMMISSION A FAIT LE POINT EN CE QUI CONCERNE LA PREPARATION
DES CNSEILS ECO/FIN DU 17 MARS PROCHAIN ET AFFAIRES ETRANGERES
DU 18: CE DERNIER FERA L'OBJET COMME D'HABITUDE, D'UNE REUNION
SPECIALE DE LA COMMISSION, LUNDI PROCHAIN ET REVETIRA UNE IMPORTANCE
PARTICULIERE PUISQU'IL EXAMINERA LES PRINCIPAUX DOSSIERS SUSCEP-
TIBLES DE FIGURER A L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL EUROPEEN:
SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
DANS LA COMMUNAUTE, SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN,
CONVERGENCE ET PROBLEMES BUDGETAIRE, ENERGIE, RAPPORT DES TROIS
SAGES ET POINT DIVERS. LA COMMISSION A EGALEMENT ENTENDU UN RAPPORT B
VICE-PRESIDENTS GUNDELACH ET NATALI, SUR LE DEROULEMENT DES
DES TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPEEN POUR LA SESSION EN COURS ET
LA SESSION SPECIALE DE LA FIN DU MOIS QUI SERA CONSACREE AU
DOSSIER AGRICOLE.

EV

2. YUGOSLAVIE

LA COMMISSION A APPROUVE LES TEXTES PROPOSES PAR LE VICE-PRESIDENT
HAFERKAMP CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA
YUGOSLAVIE. IL S'AGIT DES TEXTES QUI RENDENT COMPTE DE L'
ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD POLITIQUE INTERVENU ENTRE
LES DEUX PARTIES FIN FEVRIER ET PERMETTENT D'ALLER DE L'AVANT
DANS LE DOMAINE COMMERCIAL ET FINANCIER., ILS COMPORTENT :

- UNE COMMUNICATION AU CONSEIL SUR LES NEGOCIATIONS QUI VIENNENT
DE SE CONCLURE LE 25 FEVRIER DERNIER (ACCORD DE COOPERATION
ET ACCORD CECA) AINSI QUE
- DEUX RECOMMANDATIONS DE DECISION DU CONSEIL AUTORISANT LA COMMISSION
A OUVRIR DES NEGOCIATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD
INTERIMAIRE CONCERNANT LES ECHANGES COMMERCIAUX ET LA COOPERATION
COMMERCIALE D'UNE PART, CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE ANTICIPEE
DU PROTOCOLE FINANCIER DE L'ACCORD DE
COOPERATION (PROTOCOLE NO. 2) D'AUTRE PART.

3. PROGRAMME PREVISIONNEL ACIER

LA COMMISSION A APPROUVE EN PREMIERE LECTURE LE PROGRAMME CONCERNANT
LE SECOND TRIMESTRE 1980 QUI TIEN COMPTE D'UN RALENTISSE-
MENT GENERAL DE LA CONJONTURE MOINS MARQUE CEPENDANT QU'ON NE
LE CRAIGNAIT FIN 1979 : LA PREVISION DU SECOND TRIMESTRE RESTE
AU MEME NIVEAU QU'AU PREMIER ET DEVRAIT REPRESENTER
EN MOYENNE GENERALE DE L'ANNEE UNE PRODUCTION GLOBALE DE PRES
DE 140 MILLIONS DE TONNES D'ACIER BRUT.

4. ELARGISSEMENT : AFFAIRES SOCIALES

LA COMMISSION A ADOPTE A L'INITIATIVE DE MM. NATALI ET VREDELING,
LES PROPOSITIONS CONCERNANT LE VOLET SOCIAL DES NEGOCIATIONS
D'ADHESION AVEC LE PROTUGAL ET L'ESPAGNE.
CES PROPOSITIONS S'INCRIVENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX VISANT

Reply via RCA. call 212-248-7000

Reply via RCA. call 212-248-7000

A ACHÉVER AVANT LES VACANCES D'ÉTÉ LA VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE CES NÉGOCIATIONS., ELLES REPRÉSENTENT UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE A CET EFFET, PUISQU'ELLES COUVRENT UN SECTEUR CENTRAL DE LA NÉGOCIATION, A SAVOIR LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS A L'INTÉRIEUR DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ ÉLARGIE., ELLES S'INSPIRENT DU PRINCIPE SELON LEQUEL L'APPLICATION PLÉINE DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE CONSTITUE LE POINT DE DÉPART DES NÉGOCIATIONS DANS LE DOMAINE SOCIAL COMME DANS LES AUTRES DOMAINES. DES MESURES TRANSITOIRES ET DES DÉROGATIONS TEMPORAIRES NE PEUVENT EN EFFET ÊTRE ENVISAGÉES QUE DANS LA MESURE OU ELLES SONT NÉCESSAIRES A UNE INTÉGRATION SANS HEURTS DU PORTUGAL ET DE L'ESPAGNE DANS LA COMMUNAUTÉ.

LA COMMISSION PROPOSE QUE LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS DES CES PAYS SE RÉALISE EN TROIS ÉTAPES A L'INTÉRIEUR D'UNE PÉRIODE TRANSITOIRE ALLANT DE 7 A 10 ANS. IL Y A LIEU DE REMARQUER QU'IL Y AVAIT EN 1978 336.000 TRAVAILLEURS ESPAGNOLS DANS LA COMMUNAUTÉ PAR RAPPORT A 539.000 EN 1973. EN 1978, LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE OCCUPAIENT RESPECTIVEMENT 50 O/O ET 25 O/O DE CES TRAVAILLEURS.

QUANT AUX TRAVAILLEURS PORTUGAIS, IL Y EN AVAIT 479.000 EN 1978 DANS LA COMMUNAUTÉ PAR RAPPORT A 588.000 EN 1973. LA FRANCE OCCUPAIT EN 1978 ENVIRON 80 O/O DE CES TRAVAILLEURS.

5. TEXTILES : MARQUAGE D'ORIGINE

LA COMMISSION A APPRUVÉ UN PROJET DE COMMUNICATION AU CONSEIL PRÉSENTÉ PAR M. DAVIGNON ET INDICANT LES RAISONS POUR LESQUELLES ELLE CONSIDÈRE QUE LES DIFFICULTÉS CONSTATÉES DEPUIS 1978 DANS LE COMMERCE TEXTILE ET LES PRATIQUES CONCERNANT LE SECTEUR DE LA CONFECTION EN PARTICULIER (EXPORTATIONS PAR DES INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ DE MATIÈRE PREMIÈRE OU DE KNOW HOW AVEC REIMPORTATION DU PRODUIT FINI) CRÉENT DES DISTORSIONS AUXQUELLES IL IMPORTE DE REMÉDIER. LE MARQUAGE D'ORIGINE EST L'APPOSITION PAR LE PRODUCTEUR OU L'IMPORTATEUR D'UNE ÉTIQUETTE FIXÉE DE FAÇON PERMANENTE SUR LES ARTICLES TEXTILES ET INDICANT LE PAYS DE QU'ELLE PRÉSENTERA TRÈS PROCHAINEMENT AU CONSEIL DES PROPOSITIONS DE RÉGLEMENT ET DE DIRECTIVES A CET EFFET.

6. ACCISES SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

VOUS VOUS SOUVENEZ DES ARRÊTS DE LA COUR DU 27 FÉVRIER DERNIER QUI FAISAIENT SUITE AUX ACTIONS ENGAGÉES PAR LA COMMISSION CONTRE LA FRANCE, L'ITALIE, LE DANEMARK ET L'IRLANDE EN RAISON DE TAXES SUR LES ALCOOLS CONTRAIRES A L'ARTICLE 115 CEE ET CONTRE LE ROYAUME-UNI EN RAISON DE L'IMPOSITION DIFFÉRENCIÉE DE LA BIÈRE ET DU VIN CONTRAIRE AU MÊME ARTICLE.

LA COMMISSION A APPRUVÉ LA PROPOSITION DE M. BURKE CONSISTANT A ATTIRER L'ATTENTION DES AUTORITÉS DANOISES SUR LE FAIT QUE LE SYSTÈME QU'ELLES ENVISAGENT D'APPLIQUER EN REMPLACEMENT DE L'ACCISE CONDAMNÉE PAR LA COUR CONSTITUE UN OBSTACLE A L'EFFORT D'HARMONISATION FAIT PAR LA COMMISSION.

LA COMMISSION EST ÉGALEMENT CONVENUE, COMME LE PROPOSAIT M. BURKE, DE NE RIEN ENTREPRENDRE, DANS L'ATTENTE DE LA PROCHAÎNE DISCUSSION AU NIVEAU MINISTÉRIEL SUR LES PROPOSITIONS EN MATIÈRE D'HARMONISATION DES ACCISES, QUI SOIT SUSCEPTIBLE DE RENDRE PLUS DIFFICILE ENCORE LES NÉGOCIATIONS EN MATIÈRE D'HARMONISATION.

7. RAPPORT DES TROIS SAGES

LA COMMISSION POURSUIVRA L'EXAMEN DE CE RAPPORT CE MATIN A PARTIR DE 11 HEURES.

AMITIES
M. SANTARELLI.

NNN/⊕
248455 COME UR
21877H COMEU B

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via